



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-086 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Absents :** B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

---

**OBJET :** PATRIMOINE - FONCIER / CESSIONS : Cession d'un appartement au sein d'une copropriété au 49 avenue de Paviot à Voiron à Monsieur IPPOLITO Kilian

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** Afin de constituer des réserves foncières pour permettre la requalification du secteur de Paviot, identifié au PLU en « périmètre de projet », la Commune de Voiron s'est portée acquéreur d'un appartement situé au 49 Avenue de Paviot à Voiron par voie de préemption. L'étude de « périmètre de projet » n'ayant pas été mis en œuvre, ce bien est aujourd'hui vacant et sans destination précise.

Le bien objet de la vente se situe sur les parcelles cadastrées section BD 341 et BD 343 et se compose des lots 6, 20 et 12 consistant en un appartement de 35,50 m<sup>2</sup>, une cave et un petit jardin.

La Ville a trouvé un accord avec Monsieur Ippolito Kilian, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur de l'appartement en l'état, au prix de 65 000 €.

La Direction de l'Immobilier de l'État n'a pas répondu à la demande d'évaluation du bien effectuée le 4 mars 2022 dans le délai réglementaire d'un mois, son avis est donc réputé donné (art.L.1311-12 du CGCT).

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Qualité de la Vie en date du 16 juin 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à M. Ippolito Kilian ou toute société pouvant se substituer à lui, d'un appartement au sein d'une copropriété au 49 avenue de Paviot au prix de 65 000 €,
- D'autoriser Monsieur Yves Allardin, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE).  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



  
Julien POLAT